



# Déclaration de protection des données pour les bénéficiaires

## Contenu

1. Objectif de la déclaration de protection des données
2. Définitions
3. Responsable du traitement
4. Catégories de données personnelles
5. Collecte de données personnelles
6. Finalités du traitement des données personnelles
7. Bases légales du traitement des données personnelles
8. Transmission de données personnelles à des tiers
9. Transmission de données personnelles à l'étranger
10. Durée du traitement des données personnelles
11. Sécurité
12. Droits des personnes concernées
13. Modification de la déclaration de protection des données

## 1. Objectif de la déclaration de protection des données

Dans la présente déclaration de protection des données, nous, la Pensionskasse der Basler Kantonalbank (ci-après également «**nous**», «**notre**», «**PK BKB**») expliquons comment nous collectons et traitons les données personnelles de nos bénéficiaires.

Dans le cadre de notre activité, nous recevons et traitons des données personnelles. Nous avons mis en place des lignes directrices en matière de protection des données afin de garantir notre responsabilité en matière de protection des données personnelles et de respect des droits de la personnalité, conformément aux lois sur la protection des données en vigueur en Suisse.

## 2. Définitions

Dans la présente déclaration de protection des données, nous utilisons entre autres les termes suivants:

- **Données personnelles:** toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- **Personne concernée:** personne physique au sujet de laquelle des données personnelles sont traitées.
- **Traitement:** toute manipulation de données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.
- **Responsable du traitement:** personne privée ou organe fédéral qui, seul ou avec d'autres, décide des finalités et des moyens du traitement.
- **Sous-traitant:** personne privée ou organe fédéral qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.
- **Organe fédéral:** autorité ou service de la Confédération ou personne chargée de tâches publiques de la Confédération.

### 3. Responsable du traitement

L'organisme responsable au sens de la loi sur la protection des données est:

#### **Pensionskasse der Basler Kantonalbank:**

Aeschenvorstadt 41, 4051 Bâle

Pour toute question ou commentaire concernant la protection des données ou le traitement de vos données personnelles, le conseiller externe à la protection des données de la PK BKB se tient à votre disposition aux possibilités de contact suivantes:

PricewaterhouseCoopers AG

Birchstrasse 160

8050 Zurich

Référence: Protection des données/PK Basler KB

E-mail: [ch\\_privacy@pwc.ch](mailto:ch_privacy@pwc.ch)

### 4. Catégories de données personnelles

Nous traitons les données personnelles des bénéficiaires ainsi que des survivants, de leurs partenaires, enfants et/ou autres bénéficiaires, ainsi que les données des bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité:

**Données de base:** les données de base sont les données fondamentales vous concernant dont nous avons besoin pour le traitement de nos relations contractuelles et autres relations commerciales. Nous traitons vos données de base, par exemple, si vous êtes un bénéficiaire ou un proche ou un bénéficiaire d'un bénéficiaire.

Les données de base comprennent par exemple, en fonction de la qualité dans laquelle vous avez affaire à nous:

- Civilité, nom, prénom, sexe, date de naissance;
- Adresse, adresse électronique, numéro de téléphone et autres coordonnées;
- État civil, date du mariage ou du divorce, âge, nationalité et lieu d'origine, numéro de sécurité sociale, numéro de personnel, unité organisationnelle, cercle de collaborateurs, compte d'utilisateur;
- Compte bancaire, informations sur les institutions de prévoyance ou de libre passage précédentes, date d'entrée et de sortie chez l'employeur, catégorie de personnel, degré de capacité de travail, taux d'occupation, salaire annuel assuré déclaré et salaire LPP, informations sur les relations avec des tiers, tels que les proches et les bénéficiaires.

**Données relatives aux contrats, aux cas et aux prestations:** données personnelles en rapport avec la conclusion, l'exécution ou la résiliation de contrats, avec l'admission d'assurés dans la prévoyance professionnelle, avec la réception de déclarations, avec le traitement de cas de prévoyance et avec d'autres prestations (p. ex. versement de la prestation de sortie).

Ces données comprennent notamment les données suivantes:

- Des informations en rapport avec le contrat d'affiliation avec l'employeur (par exemple, le type et la date de conclusion du contrat ainsi que son exécution et sa gestion, y compris des informations en rapport avec des plaintes et des adaptations du contrat);
- Des données en rapport avec le traitement des cas de prévoyance, telles que l'annonce de la survenance du cas de prévoyance, le numéro de sinistre, les données relatives au motif du cas de prévoyance, comme l'accident ou la maladie, et la date de l'événement, les données en rapport avec l'examen du cas de prévoyance, les données relatives à d'autres assurances et assureurs et à des tiers, comme les personnes impliquées, et également les données personnelles sensibles (p. ex. données relatives

à la santé) et les données relatives à des tiers (p. ex. personnes impliquées dans la survenance de l'incapacité de travail ou du décès);

- Des informations sur la prestation de sortie, par exemple son montant et sur les rachats possibles et effectués;
- Pour d'autres cas d'assurance tels que des informations en rapport avec le versement de la prestation de sortie (par exemple sur son motif, mais aussi des informations sur les comptes et les institutions de libre passage et, le cas échéant, le consentement du conjoint) ou en rapport avec un changement d'état civil (par exemple la date d'un divorce, les prestations de sortie acquises, les versements anticipés ou les rentes d'invalidité perçues et les décisions judiciaires prises dans ce contexte).

**Les données financières:** les données financières sont des données personnelles qui se rapportent à la situation financière, aux paiements et à l'exécution de créances. Il s'agit d'informations relatives aux paiements et aux liaisons bancaires, par exemple les cotisations de l'employeur, et à l'exécution de créances, ainsi que, pour les assurés, d'informations sur le salaire, les rachats dans la prévoyance professionnelle et les versements de prestations de sortie et de rentes. Nous traitons également les données financières relatives aux bénéficiaires, par exemple en ce qui concerne les rentes versées aux conjoints survivants, aux enfants et aux autres bénéficiaires.

## 5. Collecte de données personnelles

En tant que responsable du traitement, nous collectons et traitons en premier lieu les données personnelles dont nous avons besoin pour mettre en œuvre la prévoyance professionnelle. En font partie vos données personnelles, que nous recevons principalement de vous et de vos employeurs actuels ou anciens. Les employeurs sont tenus par la loi de nous fournir toutes les données nécessaires à l'exécution de la prévoyance professionnelle. Mais nous pouvons également recevoir des données vous concernant d'autres tiers, par exemple des personnes qui communiquent avec nous ou des sources publiques. Vous trouverez ci-dessous une liste des tiers dont nous pouvons recevoir des informations:

- Employeur;
- Personnes de votre entourage (membres de la famille, représentants légaux);
- La Poste suisse, les offices publics;
- Banques et autres prestataires de services financiers, assurances privées et sociales, institutions de prévoyance et de libre passage;
- Les experts, les médecins et autres prestataires de services dont nous recevons également des données relatives à la santé lors d'investigations;
- Prestataires de services;
- Autorités, tribunaux, parties et autres tiers dans le cadre de procédures administratives et judiciaires;
- Registres publics, tels que le registre des poursuites ou le registre du commerce, les médias ou internet. Les données que nous traitons conformément à la présente déclaration de protection des données ne concernent pas uniquement les destinataires, mais souvent aussi des tiers. Si vous nous transmettez des données sur des tiers, nous partons du principe que vous êtes autorisé à le faire et que ces données sont correctes. En transmettant des données par l'intermédiaire de tiers, vous le confirmez. Veuillez donc informer ces tiers du traitement de vos données par nos soins et leur remettre une copie de la présente déclaration de protection des données.

## 6. Finalités du traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles a lieu, en premier lieu, dans le but de mettre en œuvre la prévoyance professionnelle. Cela inclut par exemple:

- La conclusion et l'exécution de **contrats d'affiliation** avec l'employeur, l'application des droits juridiques découlant des contrats, la tenue de la comptabilité et la résiliation des contrats. Pour ce faire, nous traitons notamment les données de base, les données relatives aux contrats, aux cas et aux prestations, les données financières et les données de communication;
- **L'admission des personnes assurées.** Pour ce faire, nous traitons notamment les données de base;
- L'examen et le traitement des **cas de prévoyance**, y compris la coordination avec d'autres assureurs. Pour ce faire, nous traitons principalement les données relatives aux contrats, aux cas et aux prestations des destinataires, des proches et des bénéficiaires, ainsi que les données relatives à la santé.

Nous traitons également les données personnelles à des fins connexes, notamment les suivantes:

- **Communication:** nous traitons les données personnelles pour communiquer avec vous, par exemple pour répondre à des demandes et pour gérer la clientèle. À cette fin, nous utilisons notamment des données de communication et des données de base et, selon l'objet de la communication, des données contractuelles, des données relatives aux cas et aux prestations;
- **Exécution du contrat:** nous traitons les données personnelles dans le cadre de l'établissement, de la gestion et de l'exécution de relations contractuelles, y compris de contrats autres que des contrats d'adhésion. Pour ce faire, nous utilisons notamment des données de base, des données contractuelles et des données de communication;
- **Sécurité et prévention:** nous traitons également les données personnelles à des fins de sécurité, pour garantir la sécurité informatique, pour prévenir les fraudes et les abus et à des fins de preuve;
- **Respect des exigences légales:** nous traitons les données personnelles afin de respecter les obligations légales et de prévenir et détecter les infractions. Cela comprend par exemple le respect des obligations de renseignement, d'information ou de déclaration, par exemple en rapport avec les obligations relatives à la présentation des comptes, le respect des obligations d'archivage et l'aide à la prévention, à la détection et à l'élucidation de délits et d'autres infractions, mais aussi la réception et le traitement de plaintes et d'autres messages, la surveillance de la communication, les enquêtes internes ou externes ou la divulgation de documents à une autorité, si nous avons une raison objective de le faire ou si nous y sommes légalement tenus. À ces fins, nous traitons en particulier les données de base, contractuelles et financières et les données de communication des employeurs et de leurs personnes de contact, éventuellement des personnes assurées (par exemple en cas de soupçon d'effet abusif des prestations);
- **Protection juridique:** nous traitons des données personnelles pour protéger les droits légaux, par exemple pour faire valoir des réclamations auprès ou hors des tribunaux et auprès des autorités en Suisse et, si nécessaire, également à l'étranger, ou pour nous défendre contre des réclamations. Dans ce contexte, nous traitons différentes données personnelles en fonction de la configuration, par exemple des données de contact ainsi que des indications sur les processus qui ont donné lieu ou pourraient donner lieu à un litige;
- **Autres finalités:** nous pouvons traiter des données personnelles à d'autres fins, par exemple dans le cadre de nos procédures et de notre administration internes. Il s'agit

notamment de la gestion de l'informatique, de la comptabilité, de l'archivage des données et de la gestion de nos archives; de l'enseignement et de la formation; de l'examen ou de la réalisation de transactions relevant du droit des sociétés, telles que les achats, les ventes et les fusions d'entreprises; de la transmission de demandes aux services compétents; de la vente de créances, dans le cadre de laquelle nous transmettons à l'acquéreur, par exemple, des informations sur le motif et le montant de la créance et, le cas échéant, sur la solvabilité et le comportement du débiteur; de manière générale, de l'examen et de l'amélioration des processus internes.

## 7. Bases légales du traitement des données personnelles

Notre activité dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire est régie par la législation sur la prévoyance professionnelle, en particulier par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP) et les ordonnances y relatives. En tant qu'organe fédéral, nous traitons vos données personnelles dans ce domaine dans le cadre de nos compétences légales en matière de traitement (par ex. art. 85a et suivants LPP).

Nous travaillons (également) dans le domaine de la prévoyance surobligatoire, raison pour laquelle notre traitement des données est soumis aux dispositions de protection des données de la loi sur la protection des données (LPD) en vigueur. Dans ce cadre, nous traitons vos données personnelles notamment pour l'exécution d'un contrat avec la personne concernée ou pour des mesures précontractuelles (par ex. l'examen d'une demande de contrat), pour la défense d'intérêts légitimes, sur la base d'un consentement séparé ou pour respecter les dispositions légales.

## 8. Transmission de données personnelles à des tiers

Outre les institutions de prévoyance, d'autres organismes participent à la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle. Cela inclut les employeurs, institutions de libre passage, autres assureurs, fournisseurs de prestations médicales, etc. Vos données ne sont donc pas seulement traitées par nous, mais aussi par des tiers. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des catégories de destinataires auxquels nous pouvons communiquer des données personnelles:

- **Employeur ou ancien employeur:** nous ne communiquons pas les données relatives à la santé ou aux activités, telles que les achats, les versements anticipés, etc.;
- **Communications en cas d'évènement de prévoyance:** dans le cadre de l'annonce et de la survenance d'un cas de prévoyance et en relation avec d'autres prestations telles que le transfert ou le paiement de la prestation de sortie, nous pouvons échanger des données, par exemple avec des institutions de libre passage, d'autres institutions de prévoyance, des autorités et des offices (par exemple des assureurs sociaux tels que l'assurance-invalidité ou des services sociaux), d'autres assureurs, des fournisseurs de prestations médicales et des experts, des banques et des bailleurs de fonds, des tribunaux et des avocats externes. Dans le cadre du traitement des cas de prévoyance et des clarifications correspondantes, nous pouvons également collecter des données de tiers et les leur transmettre, par exemple à des médecins et autres prestataires de services, à des experts, aux autorités, aux tribunaux, à des personnes de référence et à des avocats. Nous informons par exemple d'autres assureurs sociaux et privés sur certains cas de prévoyance afin de coordonner les obligations de prestations et de clarifier et faire valoir les droits de recours. Nous transmettons des données personnelles aux tribunaux et à d'autres institutions de prévoyance ou de libre passage, en particulier en cas de divorce ou de litige successoral;
- **Autorités et offices:** nous pouvons transmettre des données personnelles aux autorités, offices, tribunaux et autres services publics si nous sommes légalement tenus ou autorisés à les transmettre ou si cela est nécessaire à la sauvegarde de nos

intérêts, par exemple dans le cadre de procédures administratives, judiciaires, pré- et extrajudiciaires et dans le cadre de l'obligation légale d'information et de coopération. Les destinataires sont par exemple les offices des poursuites, les tribunaux pénaux et les autorités d'instruction pénale, les administrations fiscales ou les autorités de sécurité sociale. Nous communiquons également des données lorsque nous recevons des informations de la part de services publics, par exemple dans le cadre du traitement de cas de prévoyance;

- **D'autres personnes:** lorsque l'implication de tiers découle des finalités, les données peuvent également être communiquées à d'autres destinataires, par exemple à des personnes impliquées dans des procédures devant les tribunaux ou les autorités (par exemple en cas de recours contre le tiers responsable ou son assureur responsabilité civile). Les autres personnes sont également les destinataires d'un paiement, les mandataires, les banques correspondantes, d'autres institutions financières et d'autres instances impliquées dans une transaction juridique;
- **Les sous-traitants (prestataires de services):** nous pouvons également transmettre vos données personnelles à des entreprises lorsque nous faisons appel à leurs services. Ces prestataires de services traitent les données personnelles en notre nom en tant que «sous-traitants». Nos sous-traitants sont tenus de traiter les données personnelles exclusivement selon nos instructions et de prendre des mesures appropriées pour assurer la sécurité des données. Nous nous assurons, par le choix des prestataires de services et par des accords contractuels appropriés, que la protection des données est garantie pendant toute la durée du traitement de vos données personnelles. Il s'agit par exemple de la gestion administrative ou des services informatiques.

Nous sélectionnons nos partenaires et les responsables du traitement des données avec soin et uniquement si nous avons la garantie suffisante qu'ils disposent des mesures techniques et organisationnelles appropriées. Nos partenaires et les responsables du traitement des données sont tenus de respecter intégralement et à tout moment la législation suisse en matière de protection des données.

## 9. Transmission de données personnelles à l'étranger

Nous traitons en principe les données personnelles en Suisse. Toutefois, si un destinataire se trouve dans un pays ne disposant pas d'une protection légale adéquate des données, nous obligeons contractuellement le destinataire à respecter la loi applicable en matière de protection des données. Pour ce faire, nous utilisons les clauses contractuelles standard révisées de la Commission européenne, approuvées et adaptées par le PFPDT, dans la mesure où le destinataire n'est pas déjà soumis à un ensemble de règles reconnues par la loi pour garantir la protection des données et où nous ne pouvons pas nous appuyer sur une disposition d'exception. Une exception peut notamment s'appliquer en cas de procédure juridique à l'étranger, mais aussi dans des cas d'intérêts publics prépondérants ou si l'exécution d'un contrat nécessite une telle communication, si vous avez donné votre consentement ou s'il s'agit de données que vous avez rendues généralement accessibles et dont vous n'avez pas refusé le traitement.

## 10. Durée du traitement des données personnelles

Nous traitons et conservons vos données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire pour remplir nos obligations contractuelles et légales. En outre, il est possible que les données personnelles soient conservées pendant la période au cours de laquelle des droits peuvent être exercés à notre encontre et dans la mesure où nous y sommes contraints par ailleurs par la loi ou si des intérêts commerciaux légitimes l'exigent (par exemple à des fins de preuve et de documentation).

Si vos données personnelles ne sont plus nécessaires aux fins susmentionnées, elles sont en principe et dans la mesure du possible effacées ou rendues anonymes.

## 11. Sécurité

Nous avons mis en œuvre des mesures organisationnelles et techniques afin de préserver la sécurité des données et de les protéger contre tout traitement non autorisé ou illicite, toute perte accidentelle, toute modification, toute divulgation ou tout accès. Nous obligeons également nos sous-traitants à prendre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées. Comme toutes les entreprises, nous ne pouvons toutefois pas exclure avec une certitude absolue toute violation de la sécurité des données; certains risques résiduels sont inévitables.

## 12. Droits des personnes concernées

**Droit d'accès:** vous avez le droit d'obtenir à tout moment des informations sur les données personnelles enregistrées vous concernant ainsi qu'une copie de ces informations. Ce droit d'accès comprend les informations suivantes:

- L'identité et les coordonnées du responsable de traitement;
- Les données personnelles traitées en tant que telles;
- La finalité du traitement;
- La durée de conservation des données personnelles ou, si cela n'est pas possible, les critères de détermination de cette durée;
- Les informations disponibles sur l'origine des données personnelles, dans la mesure où elles n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée;
- Le cas échéant, l'existence d'une décision individuelle automatisée et la logique sur laquelle repose cette décision;
- Le cas échéant, les destinataires ou les catégories de destinataires auxquels les données personnelles sont communiquées, ainsi que des informations lorsque les données personnelles sont traitées par un sous-traitant.

Vous avez également le droit de savoir si des données personnelles ont été transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale. Si tel est le cas, vous avez en outre le droit d'obtenir des informations sur les garanties appropriées en rapport avec le transfert.

**Droit à la remise et à la transmission des données:** vous avez le droit de recevoir les données personnelles vous concernant que vous avez fournies, dans un format structuré et lisible par machine. Vous avez également le droit de faire transmettre ces données à un autre responsable de traitement, à condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés, à moins que le traitement ne soit nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable.

**Autres droits:** outre le droit d'accès et le droit à la remise et à la transmission des données, vous avez le droit de demander la rectification, la destruction ou la limitation du traitement de vos données personnelles et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous avez également le droit d'exposer votre point de vue sur les décisions individuelles automatisées et de demander que la décision soit réexaminée par une personne physique. Si le traitement de vos données personnelles est basé sur votre consentement, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.

**Exercice des droits:** nous acceptons les demandes de renseignements par écrit, accompagnées d'une copie bien lisible d'une pièce d'identité officielle valable (par exemple passeport, carte d'identité, permis de conduire).

**Droit de recours auprès de l'autorité de surveillance:** vous avez le droit d'introduire un recours auprès d'une autorité de surveillance, en particulier celle de votre lieu de résidence, de travail ou du lieu de l'infraction présumée aux dispositions relatives à la protection des données.

Autorité de surveillance compétente pour la Suisse:

Préposé fédéral à la transparence et à la protection des données (PFPDT)

Feldeggweg 1

CH-3003 Berne

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/de/home.html>

Téléphone: +41 58 462 43 95

Veillez noter que ces droits peuvent être limités ou exclus dans certains cas, par exemple en cas de doute sur l'identité ou si cela est nécessaire pour la protection d'autres personnes, pour la sauvegarde d'intérêts dignes de protection ou pour le respect d'obligations légales.

### **13. Modification de la déclaration de protection des données**

Nous nous réservons le droit d'adapter, de compléter ou de modifier d'une autre manière la présente déclaration de protection des données à tout moment et sans indication de motifs. La déclaration de protection des données en vigueur de la Pensionskasse der Basler Kantonalbank s'applique.

Version 1.0